

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 038-213800154-20250305-D20250305\_06-DE



**Délibération n° D 2025-03-05/06**

**Auteur = Martial SIMONDANT – Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

**VOTES :**

**Contre : 0 Pour : 13 Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la  
préfecture et affichage

Date de la séance : 5 mars 2025

Date de la convocation : 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

**Présents :** SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

**Absents avec pouvoir :** LAMOURY Michelle donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

**Absents :** GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

**SERVICE PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Considérant que le planning du périscolaire a fait ressortir le fait qu'un agent effectue régulièrement des heures complémentaires ;

Considérant que la prise en compte de ces heures répond à un objectif de fidélisation de l'agent en place en lui permettant notamment de bénéficier du régime de retraite CNRACL ;

Il est proposé la modification de postes suivante :

Suppression		Création	
Adjoint d'animation	27.10/35ème	Adjoint d'animation	28.43/35ème

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les modifications présentées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance  
Suzanne GUETAT

